

LE SÉNAT

Le jeudi 20 novembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures, le Président intérimaire étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président intérimaire annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que les noms de MM. Lapierre, de Jong et La Salle ont été substitués à ceux de MM. Tobin, Robinson (Burnaby) et Epp sur la liste des députés membres du comité spécial mixte de la constitution du Canada.

LA LOI DE 1980 REMANIAN LA LÉGISLATION BANCAIRE

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président intérimaire annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

● (1405)

Le sénateur Frith propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour du lundi 24 novembre 1980.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant de passer à la présentation des pétitions, je voudrais informer certains sénateurs qui devront peut-être partir que je vais proposer tout à l'heure que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à lundi prochain, à 8 heures du soir. Cette décision découle de ce que la deuxième lecture du bill C-6, le projet de loi sur les banques, est inscrite à l'ordre du jour de lundi soir.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement) dépose le document suivant:

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1980, conformément à l'article 20(2) de la loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970.

● (1410)

BILL CONCERNANT LES CONVENTIONS FISCALES

1^{re} LECTURE

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement) présente, au nom du sénateur Perrault, le bill S-17, loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et le Canada et l'Australie, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Frith, au nom du sénateur Perrault, propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de lundi prochain, le 24 novembre 1980.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET DES DÉPENSES

PRÉSENTATION ET IMPRESSION EN APPENDICE DU RAPPORT DU
COMITÉ DES FINANCES NATIONALES SUR LE BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité permanent des finances nationales sur le budget supplémentaire (B) qui a été déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, et de demander qu'il soit imprimé en appendice au *hansard* et aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, afin qu'il fasse partie du compte rendu permanent du Sénat.

Son Honneur le Président intérimaire: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

(Le texte du rapport figure en appendice, à la page 1269.)

Le sénateur Everett propose: Que l'étude du rapport soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LA FERMETURE DE BUREAUX DES MESSAGERIES DU CN—
AUTORISATION AU COMITÉ DES TRANSPORTS ET DES
COMMUNICATIONS DE FAIRE UNE ÉTUDE

L'honorable G. I. Smith: Honorables sénateurs, à titre de président du comité permanent des transports et des communications, je demande la parole au sujet d'une question qui a été soulevée aux deux dernières séances du Sénat et qui concerne la possibilité que ce comité étudie le projet de fermeture de certains terminus ou bureaux de messageries du Canadien National.